

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>10</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>
<b>Exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **05 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq juin, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON

**Pouvoirs** : M. Frédéric DUPLÉIX a donné pouvoir à Mme Justine BOSSERT

**Excusés** :

**Absents** :

**Date de convocation** : 30 mai 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine***

*Madame CARTON Isabelle, étant intéressée par l'affaire, se retire et ne prend pas part au vote.*

Vu les articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en application du protocole sanitaire anti covid-19, l'employé communal chargé du ménage de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde désinfecte les sanitaires scolaires et les tables de la salle de classe tous les jours depuis le 18 mai 2020. S'agissant normalement d'une compétence intercommunale, le Maire propose de signer une convention de mise à disposition avec la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention à passer entre la commune de Saint-Silvain-Bellegarde et la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine pour la mise à disposition de l'employé communal en charge du ménage, à partir du 18 mai 2020.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.